

## *Compte rendu du Conseil Municipal De la commune de Surfonds*

|  |  |
|--|--|
| <p>L'an DEUX MILLE QUATOZE<br/>Le 13 novembre à 20 heures.<br/>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Surfonds, en séance publique, sous la présidence de Michel JACK, Maire.<br/><b><u>Etaient présents</u></b> : Mesdames M. Blavette -E. Mallet – S. Foret – N. Murillo<br/>et Messieurs– H. Garnier – A. Dutertre – G. Hattry - P. Hamelin – P. Voltz - S. Wambst<br/><b><u>Absent(e) excusé(e) : //</u></b><br/><b>Formant la majorité des membres en exercice</b><br/><b><u>Secrétaire de séance</u></b> : E. Mallet<br/><b><u>Assistait également à la réunion</u></b> : F. Tuytten secrétaire de mairie</p> | <p><b><u>Date de convocation</u></b><br/>7/11/2014</p> <p><b><u>Date d'affichage</u></b> :<br/>18/11/2014</p> <p><b><u>Nombre de Conseillers</u></b> :<br/>En exercice : 11<br/>Présents : 11<br/>Votants : 11</p> |
|--|--|

**M. Le Maire demande à l'assemblée approbation du compte-rendu de la séance Le Conseil Municipal du 6 octobre 2014.**

**M. Le Maire demande à l'assemblée approbation du compte-rendu de la séance Le Conseil Municipal du 9 octobre 2014.**

**Des remarques sont faites sur les comptes rendus :**

✓M. Wambst signale que son nom a été oublié dans les membres présents : cette erreur matérielle sera rectifiée (ainsi que sur les comptes rendus précédents avec la même erreur).

✓Il est remarqué que les décisions prises n'étaient pas retranscrites avec les votes détaillés : il est décidé qu'en cas de vote dissocié un tableau des votes serait inscrit après chaque décision.

✓M. Voltz demande de disposer du compte –rendu plus tôt : M. le maire rappelle que le secrétaire de séance doit fournir ces notes au secrétariat.

✓M. Hamelin remarque que le débat sur la longueur de la zone de circulation à 50km/heure route d'Adenay n'est pas été retranscrit : Pour faire suite à ce débat oral et non inscrit à l'ordre du jour, M. Dutertre propose de voir les effets de cette mise en place et de faire le point dans quelques mois sur la disposition des panneaux

**M. Le Maire demande l'ajout d'une délibération :**

### **Délibération relative au remboursement des frais engagés par M. Le Maire :**

M. le Maire informe qu'il a payé par ses fonds propres l'achat de matériaux pour la rénovation de l'abri bus pour une somme de 226.29€ et l'achat de fournitures de décoration pour le repas du 11 novembre pour une somme de 29.07 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Accepte** de rembourser les frais engagés par M. Michel JACK pour l'achat de matériaux et de fournitures pour montant de 229.29 € et 29.07 €

### **1- Délibération pour la vente des ateliers Rue du Roi David**

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est propriétaire depuis 2007, d'un bien situé Rue du Roi David.

Le bien susnommé, est sur une parcelle d'une superficie de 1806 m<sup>2</sup> avec un bâtiment d'une superficie de 440.82 m<sup>2</sup>. Ce bien est loué actuellement à 3 artisans : 1 local est loué avec un bail de 6 mois avec reconduction tacite. Et les 2 autres locaux sont loués avec des baux oraux.

M. le Maire précise que les services de France Domaine n'ont pas besoin d'être consultés. Toutefois, une estimation a été faite avec l'aide du SECOS (Société d'Équipement et de Construction de la Sarthe). La valeur de ce bien a été estimée à 110 000/120 000 €.

M. le Maire propose de lancer un concours d'appel à candidature en vue de trouver un futur acquéreur pour la somme de 110 000 € avec négociation possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise M. le Maire à procéder à la vente du bien sis Rue du Roi David, pour un prix de 110 000 € avec une négociation raisonnée possible.

Un courrier recommandé sera adressé aux locataires afin de les informer de cette mise en vente

- Autorise M. le Maire, à lancer une publicité pour trouver un acquéreur.
- Autorise M. le Maire à signer les actes nécessaires à la liquidation de ce dossier y compris les actes authentiques à intervenir.

## **2- Délibération relative à la taxe d'aménagement.**

M. le Maire rappelle qu'en date du 4 octobre 2011 une délibération avait été votée pour instituer la taxe d'aménagement (en remplacement de la TLE) à 2% pour 3 ans.

La commune de Surfonds ayant un Plan Local d'Urbanisme approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%. La commune peut toutefois, fixer librement dans le cadre des articles L331-14 et L332-15 un autre taux et dans le cadre de l'article L331-9 un certain nombre d'exonérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- De maintenir le taux sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement à 2%
- De ne pas fixer d'exonérations facultatives.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2017). Toutefois, le taux et les exonérations pourront être modifiés tous les ans.

## **3 – Délibération relative à la location de la salle polyvalente par les associations.**

M. le Maire rappelle la délibération du 28 août 2014 fixant les tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2015.

Le tarif de location aux associations n'avait pas été délibéré.

M. Le Maire propose aujourd'hui de délibérer sur les modalités d'utilisation (location, frais d'électricité, caution, planning de réservation....) de la salle polyvalente aux associations de la commune et au commerce.

M. Dutertre rappelle qu'il faut peut-être différencier les statuts du comité des Fêtes ou d'une association (sportive, culturelle.....). Le Comité de Fêtes d'un village est une identité de la commune. Alors qu'une association (sportive, culturelle.....) n'est pas forcément une identité propre de la commune.

M. Pascal Hamelin propose qu'un tarif minoré soit appliqué aux associations domiciliées sur la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **de maintenir**, pour l'année 2015, la location à titre gracieux au Comité des Fêtes. Toutefois, un planning d'occupation devra être fourni au moins pour 6 mois avec le dépôt d'un chèque de caution.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

- **de fixer**, pour l'année 2015, le tarif de location de la salle polyvalente aux associations déclarées en mairie comme suit :
  - 2 jours : 130 € plus consommation d'électricité
  - 1 jour : 100 € plus consommation d'électricité
- **de mettre à disposition à titre gracieux**, la salle du lundi au jeudi, une fois par an pour les associations déclarées en mairie.

Après avoir délibéré et voté pour le maintien de la location à titre gracieux au commerce,

Considérant que le commerce est une identité privée ;

Considérant la réduction de loyer consentie (350€ au lieu de 700€) ;

Le Conseil Municipal décide,

- **D'appliquer le tarif habitant** pour la location de la salle polyvalente à l'exploitant du commerce et aux entreprises domiciliées sur la commune

**Votants : 11**

**Pour : 9**

**Contre : 0**

**Abstentions : 2**

#### **4- Avis pour l'instruction des documents d'urbanisme par le Pays du Mans.**

M. le Maire fait part de la réunion du 20 octobre 2014 organisée par la communauté de communes des Brières et du Gesnois, relative au « Droit des Sols »

En effet, la Loi ALUR modifie la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des documents d'urbanisme pour les communes appartenant à un EPCI de plus de 10000 habitants. Cette disposition entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Aussi, un questionnaire d'évaluation des documents d'urbanisme transmis à l'ensemble du territoire a été analysé par le Syndicat Mixte du Pays du Mans.

Il en résulte qu'une convention pourrait être signée entre les communes et le Pays du Mans pour l'instruction des documents d'urbanisme et de prévoir ainsi une cotisation par habitant (4€/Hab)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'émettre** un avis favorable à une convention entre la commune de Surfonds et le Syndicat Mixte du pays du Mans pour l'instruction des documents d'urbanisme.

M. Sébastien Wambst propose de réunir la commission urbanisme le 2 décembre à 20h.

M. Alain Dutertre propose de réunir la commission voirie le 25 novembre à 20h

#### **5 – Point budgétaire – Projets d'investissement pour l'année 2015**

M. le Maire donne la parole à M. Garnier.

M. Garnier informe qu'un point a été fait avec Mme Florence Tuytten sur la section fonctionnement. Des économies pourront être faites sur certains points. Notamment, Mme Blavette précise qu'elle est en train d'examiner les contrats d'assurances.

M. Garnier demande aux commissions de faire part de leurs besoins éventuels afin de les prévoir au prochain budget.

M. Garnier rappelle également que le marché de travaux de la salle polyvalente a été notifié aux entreprises et que le planning d'intervention a été programmé. La fin des travaux, pour la première tranche, est prévue fin mars 2015.

#### **6 – Information contrat d'avenir**

M. le Maire rappelle que le Centre social de Montfort le Gesnois a mis à disposition un agent en contrat d'immersion pendant le congé maladie de l'agent titulaire. Pendant 6 semaines, cette personne a donné une entière satisfaction.

Un contrat d'Avenir va être signé avec cette personne pour 35 heures semaine d'une durée de 36 mois pour un coût pour la commune de 556.60 € mensuel.

Une formation qualifiante devra être programmée pendant cette période.

#### **Questions et informations diverses**

##### **Convention de mise à disposition avec l'association Speed Concept**

Le Conseil municipal décide que si les conditions d'hygiène, de sécurité et environnementales sont réunies une convention de mise à disposition du terrain communal à l'association Speed Concept, pourrait être rédigée.

M. Alain Dutertre, en collaboration avec Mme Stéphanie Foret, est chargé du projet de rédaction de cette convention. Elle sera soumise ensuite à M. Le Président de Speed Concept.

##### **Commission culture:**

- L'organisation du CMJ (Conseil Municipal Jeunes) suit son cours
- Une réunion pour le point lecture est prévue le vendredi 14 novembre 2014 à 14 heures.
- Cours de soutien : Mme Forêt demande la possibilité d'un roulement de présence des professeurs.
- Exposition « Tous des artistes » du 23 novembre 2014 : les affichettes sont prêtes. Elles vont être distribuées dès lundi.

##### **Point Surfonds Info N° 21 :**

Mme Mélanie Blavette informe que le prochain numéro de Surfonds Info aura environ 20 pages pour une parution le 22 décembre afin de présenter les membres Conseil Municipal Jeunes.

##### **Point SIVOS:**

Mme Emmanuelle Mallet responsable de la commission enfance fait part du courrier de M. Bouché, Maire de Bouloire, relatif à la création d'un SIVOS entre les deux communes.

**Règlement de location de la salle polyvalente :**

M. le Maire propose de réfléchir à un règlement pour la location de la salle polyvalente.

**Information sur le schéma de mutualisation :**

M. Le Maire informe que les EPCI doivent intégrer le nouvel article L.5211-39-1 du CGCT résultant de la Loi du 16 décembre 2010 qui prévoit l'adoption d'un « schéma de mutualisation des services » (mars 2015). La communauté de communes a lancé une consultation pour le choix d'un bureau d'études en vue de l'établissement d'un rapport relatif à la mutualisation défini en 3 phases distinctes :

- Diagnostic de l'existant et recensement des besoins
- Approfondissement des axes retenus et élaboration du schéma de mutualisation
- Accompagnement à la mise en place du schéma de mutualisation

Des réunions de travail sont prévues entre les agents puis les élus du territoire de la communauté de communes.

**Information Dué et Narais :**

M. le Maire informe qu'une campagne de piégeage pour les ragondins a commencé.

**Dates des prochains conseils municipaux :**

Le 18 décembre 2014 à 20h, le 22 janvier 2015 à 20h30, le mercredi 25 février 2015 à 20h30, le jeudi 2 avril 2015 à 20h30 (budget)

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.**